

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

BUDGET ANNEXE ZA DE L'ETOILE – TRANGE

La dissolution de la Communauté de Communes du Bocage Cénomans (CCBC) et le rattachement des communes de Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé-Le-Chétif, Saint Georges du Bois et Trangé à Le Mans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 ont entraîné le transfert du budget annexe Z.A. de l'Etoile située sur la commune de Trangé.

Le transfert en pleine propriété des terrains aménagés a été réalisé en 2017 pour une valeur de 820 972,95 €.

En 2022, aucune dépense de travaux n'a été réalisée et aucune vente n'a été réalisée.

Pour assurer le préfinancement de l'opération la CCBC avait contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne. L'emprunt repris par Le Mans Métropole dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élevait à 324 503,26 €, a fait l'objet d'un remboursement anticipé sur l'exercice 2019.

Pour assurer l'équilibre de ce budget, le Conseil Communautaire du 12 janvier 2017 a voté le principe d'une avance remboursable du budget principal.

La gestion 2022 de ce budget n'a pas permis un remboursement partiel de l'avance consentie par le budget principal de Le Mans Métropole. Le solde de cette avance au 31 décembre 2022 est maintenu à 792 065,13 €.

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

BUDGET ANNEXE - ZA DE L'ETOILE - TRANGE (en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
71 - Variation des stocks	792 065,13	71 - Variation des stocks	792 065,13
TOTAL	792 065,13	TOTAL	792 065,13
RESULTAT DE L'EXERCICE		0,00	
RESULTAT REPORTE N-1		0,00	
RESULTAT A REPORTER		0,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
35 - Terrains aménagés	792 065,13	35 - Terrains aménagés	792 065,13
TOTAL	792 065,13	TOTAL	792 065,13
RESULTAT DE L'EXERCICE		0,00	
RESULTAT REPORTE N-1		0,00	
RESULTAT A REPORTER		0,00	

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La ZA de l'Etoile est une opération à vocation économique destinée à permettre l'implantation d'entreprises.

Les opérations sont ainsi portées sur un budget annexe pour en dresser une comptabilité de stocks.

L'instruction comptable M14 précise que la comptabilité des stocks répond à l'obligation de retracer le cycle de production de terrains à aménager destinés à être revendus.

FONCTIONNEMENT

Dans cette section, aucune écriture réelle n'a été réalisée au titre de l'exercice 2022.

Conformément à l'instruction :

- le résultat de fonctionnement présente un solde à zéro.
- la section de fonctionnement est équilibrée.

INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le budget annexe ZA de l'Etoile présente un solde à zéro.

VALORISATION DU STOCK

Chaque mouvement comptable de fin d'exercice pour comptabiliser les stocks est d'ordre budgétaire.

Sur cette ZA, la valeur du stock à fin 2022 est de 792 065,13 €.



Vu pour être annexé à la délibération n° 20
du Conseil Communautaire du 29 juin 2023

Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation